Le protocole d'une cérémonie patriotique française expliqué aux enfants (et à leurs enseignants !...)



« La langue de la République est le français.

L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.

L'hymne national est la Marseillaise.

La devise de la République est « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Son principe est: gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. »

Constitution de la République française, article 2



Les principales séquences d'une cérémonie





















APRÈS LES REMERCIEMENTS, LES AUTORITÉS QUITTENT LE DISPOSITIF SEULS LES SOLDATS ET PORTE-DRAPEAUX RESTENT ENCORE SUR PLACE.



LE COMMANDANT DES TROUPES SALUE L'ÉTENDARD, LA CÉRÉMONIE EST FINIE.

Le protocole républicain : qu'est-ce que c'est ?

Le protocole est « l'ensemble des règles établies en matière d'étiquette, d'honneurs, de préséances, dans les cérémonies officielles. » (Larousse). En d'autres termes, le protocole est comme un **guide** permettant d'expliquer **comment** l'on doit organiser une cérémonie républicaine, **avec qui, dans quel ordre** et **avec quel contenu**.

Les symboles de la République Française



Le drapeau tricolore, emblème de la République Française

Le drapeau tricolore est né, sous la Révolution, de la réunion entre la couleur du roi (le blanc) et celles de la ville de Paris (le bleu et le rouge). Aujourd'hui, le drapeau tricolore flotte sur tous les bâtiments publics. Il est déployé dans la plupart des cérémonies officielles, qu'elles soient civiles ou militaires. (source: http://www.elysee.fr/la-presidence/le-drapeau-francais/)



La Marseillaise, hymne national de la République Française

A l'origine La Marseillaise est un chant de guerre composé pendant la Révolution par **Claude Rouget de Lisle** pour galvaniser les armées révolutionnaires qui partent en guerre contre l'Autriche. Connaissant un vif succès, il est repris par des groupes de **soldats volontaires de Montpellier et Marseille** se rendant à Paris en 1792, d'où son nom. En 1795 il devient **hymne national**. C'est parce qu'elle fait partie des **symboles de la République** que la Marseillaise est **chantée lors des cérémonies**.

(source : "La Marseillaise" brochure éditée par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la vie associative, 2011)

Pourquoi?....



... salue-t-on l'étendard (le drapeau)?

Les autorités saluent l'étendard, c'est-à-dire le drapeau tricolore, car il est l'emblème, et donc le symbole de la République.



... dépose-t-on des gerbes de fleurs?

Les autorités ou personnalités participant à une cérémonie patriotique peuvent déposer une gerbe de fleurs pour **rendre hommage** aux morts durant les différents conflits, **comme cela se fait dans la gestuelle funéraire civile**.



... rend-on hommage aux morts?

On rend hommage aux morts afin de **saluer la mémoire de leur sacrifice** pour la Patrie, au cours des différents conflits. C'est aussi une façon de **ne jamais les oublier**.



... remercie t-on les porte-drapeaux?

À la fin d'une cérémonie patriotique, les autorités et personnalités présentes vont saluer les porte-drapeaux. Elles leur serrent la main et les remercient pour **leur dévouement**. Ces personnes portent un drapeau associatif, de façon bénévole, par tous les temps, durant toute l'année, et permettent ainsi de rehausser la symbolique de telles cérémonies.

Qui participe?

Des représentants de l'Etat (le Préfet, le Sous-Préfet, le directeur de l'ONAC-VG, ...), des parlementaires (députés et sénateurs), des élus de la commune (le maire ou ses adjoints), du département, de la région, des représentants des forces armées et de sécurité (militaires, gendarmes, policiers, pompiers), des représentants d'associations patriotiques, et idéalement des enfants ainsi que de nombreuses autres personnes!

Pour appronfondir:

- www.elysee.fr/la-presidence/les-symboles-de-la-republique-francaise
- www.defense.gouv.fr/actualites/memoire-et-culture/2016-annee-de-la-marseillaise
- www.education.gouv.fr/cid98364/2016-annee-de-la-marseillaise.html

Ce document a été réalisé par :

L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

-

SERVICE DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE Cité Administrative Avenue du 94ème R.I. B.P 70614

55013 BAR-LE-DUC CEDEX

Tél.: 03.29.77.39.45 Mail: sd55@onacvg.fr

En collaboration avec : la Délégation Militaire Départementale de la Meuse ; la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Meuse ; les services de la Préfecture de la Meuse.

_

Dessins: Hervé GOURDET - www.hervegourdet.com









